

## Réunion du Comité Ethique du 30 septembre 2022

### Synthèse des échanges

#### Présents :

Dr ANDRES, JC HAYME, MP CLERC, E KRUCZEK, T HASSON, S GODFROID, F CYPRIANI, S GERHARD

Excusés : V KRETZ

Chargée d'animation : A.WEISSLOCKER

#### Thème de réflexion n°1 : relation de confiance et conflit de loyauté

Le contexte : dans un centre d'hébergement pour personnes en grande précarité, un accompagnement social et médical est proposé. Le suivi médical n'est pas obligatoire, mais l'objectif de ce suivi est d'amener vers les soins des personnes qui sont en carence de soins et/ou qui présentent des addictions.

Une infirmière (IDE) de la structure a ainsi accompagné un résident dans une démarche de soins, au cours de laquelle ce résident a pris certains engagements auprès du médecin.

Lors d'une consultation de suivi à laquelle l'IDE assistait, elle a été interpellée par le médecin qui lui demandait confirmation des propos du résident.

Cette IDE s'est trouvée devant le choix de soutenir le résident en confirmant ses propos ou faire part de ses constats au médecin et de ce fait, aller à l'encontre des propos du résident et risquer de perdre l'alliance thérapeutique avec lui.

La discussion : 2 questions émergent après l'exposé de cette situation.

- L'un des axes de la discussion porte sur les modalités d'accompagnement des résidents du centre d'hébergement. En effet, les membres présents du Comité d'Ethique n'ont qu'une connaissance parcellaire de ce service et demandent aux professionnelles présentes des précisions sur l'organisation de l'accompagnement médical des résidents. Est notamment interrogée la présence de l'IDE pendant la consultation : quels en sont les objectifs, quelle est sa mission auprès du résident ?

Sont également interrogées les modalités de partenariat avec le médecin ? Est-ce un médecin habituellement sollicité par le service pour le suivi des résidents ? Un protocole d'intervention et de suivi est-il défini ?

- Un autre axe de réflexion porte sur le positionnement de l'IDE qu'elle-même interroge et qui a fait l'objet de réflexions en équipe. Son constat est que le résident n'a pas

respecté les engagements qu'il a pris auprès du médecin, mais aussi qu'il a « trahi » un contrat implicite de confiance avec l'équipe soignante/d'accompagnement. La salariée concernée relève également qu'elle s'est trouvée en situation de mentir au médecin, et donc d'être dans une alliance hors cadre avec le résident. Elle a implicitement cautionné le comportement du résident. Le conflit de loyauté (alliance avec le résident ou avec le médecin) s'est transformé en conflit de loyauté interne (loyauté à sa mission d'accompagnement ou loyauté à ses valeurs).

#### Quelques pistes pour poursuivre la réflexion :

Concernant le résident et son addiction → rappel de la dynamique de l'addiction : toute l'énergie de la personne est dirigée vers l'obtention du produit, sans prise en compte de questions morales ou légales. Dans ce contexte, comment être dans l'accompagnement et le soin, tout en maintenant un cadre sécurisant et repérant, à la fois pour les salariés et pour les résidents ? C'est peut-être l'occasion, en équipe, avec la Direction, de repréciser, à partir du projet de service, le cadre d'intervention, à la lumière des expériences vécues depuis l'ouverture du service.

Concernant les salariés (les personnes qui portent la situation devant le Comité Ethique témoignent d'un questionnement d'équipe) : l'équipe étant encore en construction (ouverture récente du service), elle a encore besoin de se doter d'un socle de références, de bases théoriques communes. D'autres services de l'association peuvent être ressource (GALA).

Par ailleurs :

- reprendre en équipe la définition du contour des missions de chacun et en articuler les différents aspects pour mailler l'accompagnement.
- prendre en compte le fait que des adultes, même en situation de fragilité, restent des personnes disposant de leur libre-choix, responsables de leurs décisions et de leurs actes.

Une position d'équilibre entre accompagnement et responsabilité des personnes accompagnées est à construire et à interroger pour chaque personne accompagnée, en lien avec ses capacités et ses besoins.

#### Thème de réflexion n°2 : Protection de l'enfance : un dispositif en état de disparition ?

Comment continuer à œuvrer à la protection de l'enfance en danger, alors que les dispositifs sont saturés, que les mesures sont mises en œuvre tardivement et/ou de manière parcellaire et qu'une logique financière prime sur la sauvegarde des enfants et l'accompagnement des familles.

La présentation de cette situation et le constat global qu'elle illustre renvoient à trois domaines : la question politique, le management et la question de la responsabilité.

La question politique : les moyens attribués à la protection de l'enfance découlent directement de la politique de protection de l'enfance, mais également de celle de la justice. Le manque de moyens est dénoncé depuis longtemps mais malgré une diversification des mesures, de nombreuses situations de danger restent sans réponse. Un courrier d'un ancien magistrat lu par un membre du Comité Ethique en fait également état.

Le management : les professionnels font leur travail d'enquête, d'accompagnement, de signalement et de préconisation, mais souvent n'en voient pas le résultat escompté ; au

mieux un statu quo, voire une aggravation de la situation. Comment soutenir ces professionnels et leur éviter l'usure, le sentiment de perte de sens, d'inutilité de leur travail ?

Cette situation, parallèlement à la question des moyens, vient interroger la question de l'impuissance dans le travail social et dans toute action d'accompagnement ou de soin. Il y a la part qui revient au professionnel, celle qui revient à la personne accompagnée, quelle qu'elle soit et celle qui revient à l'environnement. Au niveau d'un service, auprès des bénéficiaires, on peut travailler sur la part du professionnel et celle du bénéficiaire. Etre présent auprès de personnes en souffrance, en danger, c'est mieux que de les laisser seuls, même si c'est insatisfaisant. Accompagner les professionnels, c'est aussi tendre vers des conditions de travail mieux adaptées (moins de suivis par éducateur pour plus de temps auprès des familles...) et leur proposer des espaces de ressourcement (à définir avec eux : formation, supervision...). Tout ceci ne prétend pas rendre acceptable une situation qui ne l'est pas, mais apporter du soutien là où c'est possible.

La question de la responsabilité se joue, elle, à plusieurs niveaux : la responsabilité individuelle, c'est comment chacun habite une fonction, décline une mission et compose avec les limites (les siennes et celles qui lui sont imposées).

La responsabilité associative, c'est de porter ces questions d'inadéquation entre les moyens, les missions et les besoins auprès des instances de décision, afin de contribuer à la mise en place des évolutions nécessaires.